

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires.

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Fléclior, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
6 Octobre 1880.

Chronique générale.

LA RÉPONSE DE LA PORTE.

La note de la Sublime-Porte sera remise
aujourd'hui seulement à tous les cabinets
européens.
Elle a été communiquée hier soir aux am-
bassadeurs à Constantinople.

« Dans le but de céder à la pression con-
tinuelle des puissances, la Porte a résolu de
traiter d'un seul coup toutes les questions
pendantes :
1° La Porte s'efforcera de décider les
Albanais à céder Dulcigno aux conditions
déjà indiquées ;
2° En ce qui concerne la Grèce, la
Porte prépare une ligne frontière partant du
nord de Volo, passant au sud de Larissa,
Metzovo et Janina, et se terminant à l'em-
bouchure de la rivière Arta ;
3° Les réformes, qui d'ailleurs ont déjà
été promises, seront introduites en Asie-
Mineure sous trois mois.
Les réformes à accomplir en Europe
ne seront réalisées qu'en tant qu'elles seront
compatibles avec l'intégrité de l'empire otto-
man.
Les détenteurs étrangers de fonds otto-
mans seront invités à envoyer leurs délégués
à Constantinople pour traiter d'un arrange-
ment amiable. Certains revenus seront cédés
pour le paiement des intérêts.
La Porte insiste en terminant sur ce
point essentiel qu'elle ne consentira à l'in-

roduction de ces réformes que si les puis-
sances abandonnent toute démonstration na-
vale. »

LE CONSEIL DES MINISTRES.

Hier matin a eu lieu le conseil de cabinet
au ministère de l'instruction publique, sous
la présidence de M. J. Ferry.
MM. Magnin, Constans, Cochery, Farre,
Cazot, absents de Paris, n'assistaient pas à
ce conseil.
Après avoir reçu communication des dé-
pêches concernant l'extérieur, le conseil s'est
préoccupé de la multiplicité toujours crois-
sante des feuilles pornographiques.
Nous croyons pouvoir annoncer que le
gouvernement est décidé à poursuivre de la
façon la plus rigoureuse ces publications
ordurières. Des instructions dans ce sens
vont être données au parquet.
Nous croyons savoir que le gouvernement
s'est surtout préoccupé des journaux porno-
graphiques, depuis qu'il a appris que la
vente de ces journaux avait doublé autour
des lycées et collèges. (National.)

On lit dans l'Union :

« Nous apprenons que le ministère a pris
la décision de faire procéder, dans les jour-
nées de jeudi et de vendredi prochains, sur
tous les points de la France, à la fermeture
des chapelles appartenant aux congréga-
tions non autorisées.
Après l'opération du crochetage, l'ex-
pédition du verrou ; les ministres de la Ré-
publique ne quittent pas le domaine de la
serurerie.
D'après le Soir, les décrets ne seraient pas
appliqués par sélection et par régions dépar-
tementales.
On commencerait simplement par disper-
ser, vers la fin de cette semaine, les congré-
gations des Capucins, à Paris, et on procé-
derait ensuite à la dispersion des mêmes
religieux dans les départements des Bou-

ches-du-Rhône, du Nord, de l'Hérault, du
Gard et de la Côte-d'Or.

Ce qu'on discute le plus, en ce moment,
ce sont les nouvelles de Vienne. Il paraît
que, dans cette capitale surtout, l'inquiétude
va croissant et qu'on y est arrivé à considé-
rer comme des plus menaçantes la question
monténégrine. C'est peut-être pour cela que
le gouvernement autrichien fait tout à coup
preuve de sentiments si conciliants à l'égard
de la Porte.

Mais l'idée dominante, dominante par
dessus toutes les autres, est que le concert
européen touche à son terme et que l'heure
des alliances particulières est venue. De là,
dit-on, les articles de la presse allemande
en faveur d'une coalition austro-prusso-ita-
lienne ; de là, les démarches de la diploma-
tie anglaise à Rome, etc.

En résumé, toujours beaucoup d'inquié-
tude.

Avant de quitter le ministère de la ma-
rine, l'amiral Jauréguiberry avait préparé
un projet qui consistait à dédoubler le mi-
nistère de la marine et à en faire deux ser-
vices parfaitement distincts : le service mi-
litaire proprement dit et le service commer-
cial.

Ce dernier ministère devait avoir pour
titulaire un fonctionnaire civil, l'égal de son
collègue, le ministre militaire.

Nous croyons savoir que l'amiral Cloué
vient de reprendre ce projet en l'amendant
toutefois comme il suit :

Il serait créé un emploi de sous-secrétaire
d'Etat de la marine et des colonies. Ce fonc-
tionnaire aurait sous ses ordres les deux
divisions des colonies et des pêcheries.

Le ministre conserverait sous son autorité
directe tout ce qui concerne la flotte, l'armée
de mer, le matériel, le personnel et les arse-
naux.

Il serait question de nommer à cet emploi
de sous-secrétaire d'Etat M. Etienne Lamy,
député, qui s'est signalé l'année dernière

par un rapport remarquable sur le budget
du ministère de la marine.

Les préfets vont avoir fort à faire avec la
nouvelle surveillance qui leur incombe sur
le clergé. On nous assure que, désormais,
lorsque les curés ou les vicaires d'une pa-
roisse s'absenteront sans autorisation légale,
ils seront, d'après les instructions ministé-
rielles, privés du traitement de l'Etat pro-
portionnellement au nombre de jours de
leur absence.

Le Moniteur de la Légion-d'Honneur men-
tionne les décorations suivantes, accordées,
dans ces derniers temps, par des gouver-
nements étrangers, à des hommes politiques
français :

« M. le Président de la République a
reçu, avec une lettre du prince Charles, le
grand cordon de l'Etoile de Roumanie. M.
Grévy a reçu également la croix de l'ordre
de l'Éléphant blanc de Siam.

» M. Gambetta a reçu le grand cordon
de l'ordre de Saint-Georges de Grèce.

» M. Cochery, ministre des postes et des
télégraphes, a reçu le grand cordon de l'or-
dre de Léopold de Belgique.

» M. Turquet, sous-secrétaire d'Etat, a
été nommé commandeur du même ordre.

» L'amiral Jauréguiberry et M. Constans,
ministre de l'intérieur, ont reçu l'ordre de
l'Éléphant blanc de Siam. »

Cet amour effréné du ruban ne s'accorde
guère avec le programme, les déclarations
et les discours des républicains pour séduire
et capter les foules. C'est la seule réflexion
que nous avons à faire.

Le Pays assure que M. Farre a adressé la
circulaire suivante, confidentielle, aux gou-
verneurs militaires de Paris et de Lyon et
aux commandants de corps d'armée :

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE MESNIL-AU-BOIS

(Suite.)

IX

Durant tout ce long récit, j'avais attentivement
examiné la physionomie de Roger.
Il y avait en lui une chaleureuse exaltation, un
poétique enthousiasme ; il paraissait fermement
résolu et surtout réellement amoureux.
Cependant, lorsqu'il en était venu à parler de
sa fortune perdue, j'avais cru surprendre dans son
regard comme un regret ; lorsqu'il m'avait vanté
son courage au travail, un commencement de
lassitude avait malgré lui percé dans sa voix.
Est-il bien l'homme d'un pareil dévouement,
d'une aussi dure renonciation, d'une aussi com-
plète métamorphose ?
— Quand j'aurai vu Bernardine, me dis-je à part
moi, je me formerai à cet égard une opinion défi-
nitive.
Après quelques dernières paroles échangées en-
tre nous, nous avions pris le chemin de la ferme.
La prairie semblait déserte maintenant, et les

grandes meules de foin proflaient en noir sur le
bleu sombre du ciel, tout au fond duquel on com-
mençait à deviner plutôt qu'à voir les premières
étoiles.

Le calme était profond, le silence complet : nous
n'entendions même plus le bruit de nos pas,
amortis par l'herbe fraîchement coupée ; nous
marchions comme sur un tapis de velours.

Tous les faneurs néanmoins ne s'étaient pas en-
core retirés. Au moment où nous allions dépasser
la dernière meule, j'aperçus, adossé contre elle, un
homme de haute taille, qui, les bras croisés sur la
poitrine et la tête penchée vers le sol, semblait
étrangement pensif.

— C'est Jacques, me dit Roger.

Et il l'appela à haute voix.
Le fermier fit le mouvement d'un homme qui se
réveille en sursaut, et, se détachant de la meule, il
s'avança vers nous.

Nous arrivâmes bientôt au Mesnil, qui, à l'exem-
ple de la plupart des fermes de la côte normande,
était encaissé d'un haut talus de terre gazonnée, sur
lequel croissaient de grands arbres destinés à for-
mer obstacle au vent de la mer.

Après avoir franchi cette espèce de rempart que
fermait une simple barrière de bois peint, on se
trouvait dans un vaste verger, remarquable par
sa luxuriante verdure, et qu'accidentait çà et là
les granges, les étables, le pressoir, et je ne sais

plus encore quels autres bâtiments, la plupart
recouverts en chaume, et que l'on entrevoyait con-
fusément à travers les basses ramures des pom-
miers.

Quant à la maison, à la droite de laquelle se
devinait le jardin derrière sa haie vive, elle était
fort ancienne, et, comme son nom l'indiquait, elle
avait dû jadis être une petite châtellenie, un ma-
noir, un manet, un mesnil. Au sommet de son
grand toit pointu, qui surplombait de beaucoup le
premier étage, se dressaient encore avec fierté
quelques vieilles ferblanteries seigneuriales. Deux
ou trois fenêtres conservaient la croix de pierre et
les encadrements caractéristiques de la Renais-
sance ; l'une d'elles avait même pieusement gardé
ses vitraux à châssis de plomb. A l'angle gauche
enfin, restait une vraie tourelle, surmontée de son
haut campanile d'ardoise, qui, penchant un peu de
côté, la coiffait avec une sorte de coquelletterie tapa-
geuse.

Tout cela était bruni, vermoulu, quelque peu
démantelé ; mais le temps qui détruit d'une main,
pare toujours de l'autre, et la façade tout entière
était revêtue d'un splendide manteau de vignes
folles, de rosiers grimpaux et de chèvrefeuilles.
Au total, une pittoresque et délicieuse habitation.

Sur le seuil, où tombait un dernier rayon at-
tardé, sonnait le vieux Fidèle, son gros mu-
seau noir allongé entre ses pattes fauves. A notre

approche, il se redressa tout à coup, flaira l'air un
instant, et bondit vers son maître avec de grands
aboies joyeux. Mais presque aussitôt, nous ayant
aperçus, il recula vers la porte, et se remit en
travers avec de sourds grondements, comme s'il se
disposait à nous en défendre l'entrée.

— C'est singulier ! me dit Roger, tandis que
Jacques écartait et calmait le chien, chaque fois
que je rentre à la ferme, voici l'accueil que me
réserve Fidèle. J'ai eu beau me mettre en quatre
pour capter ses bonnes grâces, il s'obstine à me
traiter en ennemi.

Nous entrâmes.
Carreau rouge, rideaux blancs, ameublement en
chêne noirci, vaisselle et poteries sur le bahut,
crémaillère et chenets de fer, tout était d'une ex-
cessive propreté, d'une propreté flamande.

Une seule personne, une femme, se trouvait là,
qui, accroupie devant lâtre, y ravivait une joyeuse
flambée de bois sec.

Au bruit de nos pas, elle se retourna vivement,
et, sans qu'il fut besoin de me la nommer, je re-
connus Pétronille.

C'était bien là la grosse servante normande,
dont Fontanelle m'avait esquissé la charge. Elle
était vraiment superbe, avec ses gros sabots, son
jupon court, son pourpoint de tricot, sa grande
bouche riieuse, son nez en trompette et son bonnet
de coton.

« Paris, le 18 août 1880.

» Mon cher général,

» J'ai besoin d'être renseigné sur les effets produits par la loi du 27 juillet 1872, en ce qui concerne les jeunes gens désignés dans le paragraphe n° 7 de l'article 20 de ladite loi.

« Je désire savoir ce que deviennent ces jeunes gens et jusqu'à quel point la dispense qui leur est accordée profite au recrutement du clergé paroissial, qu'a seul en vue le législateur. »

» Je vous prie de vouloir bien en conséquence inviter les commandants des bureaux de recrutement de votre corps d'armée à vous adresser, le plus promptement possible, la liste des dispensés à titre ecclésiastique des classes 1872, 1873 et 1874, en ayant soin d'y indiquer les mutations survenues et notamment pour ceux qui sont entrés dans les ordres :

» 1° La date du sous-diaconat et de la consécration ;

» 2° Les fonctions successives de chaque dispensé dans le culte salarié par l'Etat ;

» 3° La résidence actuelle de chaque dispensé et de sa fonction.

» Cet état, dressé par ordre alphabétique et par classe, sera établi conformément au modèle ci-joint :

« Il conviendra d'appeler d'une manière spéciale l'attention des commandants des bureaux de recrutement sur les jeunes gens portés sur les états joints à la présente dépêche, dont la situation, au point de vue de la dispense, ne me paraît pas suffisamment justifiée par les renseignements que j'ai demandés aux préfets et aux évêques. »

» Les commandants de recrutement devront, pour arriver à connaître la situation des dispensés ecclésiastiques de leur subdivision, se renseigner, au besoin, auprès des maires ; et « je vous prie de donner à la gendarmerie les ordres nécessaires pour que, de son côté, elle leur prête, lorsqu'il y aura lieu, son concours. »

» Les listes établies conformément aux prescriptions de la présente circulaire seront centralisées par vous et devront m'être adressées : Cabinet du ministre, le 25 septembre, au plus tard.

» Signé : FARRE. »

Ceux qui trouveraient dans cette circulaire une preuve de sympathie pour le recrutement du sacerdoce s'abuseraient étrangement. La circulaire de M. le général Farre a un tout autre but.

M. GAMBETTA NE VEUT PAS.

Nous avons eu la volonté de Dieu, la volonté du roi, la volonté du peuple.

Aujourd'hui, nous avons la volonté de M. Gambetta.

Depuis que les élections générales de 1877 ont rendu le maréchal de Mac-Mahon — qui n'avait pas de volonté — à la vie privée, les républicains ont fait grand bruit de l'opinion publique.

Se redressant tout de go, elle courut à Jacques, et lui fit grand'fête, à peu près de la même façon que Fidèle.

Puis elle se retourna vers nous ; et chose singulière, après surtout ce que m'avait dit Roger, il y eut en elle un changement immédiat, une sorte de brusquerie hargneuse qui me frappa. Oui, ce que j'avais déjà lu dans les regards du vieux chien, je crus un instant le voir passer dans les yeux boudeurs de la servante.

Roger n'alla pas si loin ; mais il s'étonna nonobstant du froid accueil de Pétronille, et il lui dit :

— Qu'as-tu donc ce soir, toi ? Pourquoi diable me fais-tu la moue ?

— La moue, monsieur ?

Elle se mit à rire d'un air bête.

— Eh bien, oui !... Pourquoi ?

— Je ne sais point !

Et elle s'en retourna à sa flambée.

— Ça se croit en droit d'avoir des caprices, sous prétexte que c'est une femme... ou à peu près, plaisanta Roger, tout en s'asseyant auprès de moi, non loin de la porte d'entrée.

Il y eut un silence...

Roger sifflait un air de chasse, je regardais ça et là, Jacques avait disparu, Pétronille soufflait toujours.

— Où donc est Bernardine ? demanda tout à coup le vicomte.

Cette opinion publique a essayé de se manifester plusieurs fois ; mais ce furent des tentatives en pure perte.

L'opinion publique, agacée par les allures de M. Gambetta, a réclamé la présence de M. Gambetta à la tête du gouvernement.

M. Gambetta a envoyé promener l'opinion publique.

Le cabinet Freycinet ne satisfaisait pas l'opinion publique, et à cause de ce qu'il faisait et à cause de ce qu'il ne voulait pas faire.

Par hasard, M. Gambetta jugea à propos de renverser ce cabinet et de le remplacer par un autre qui n'est pas plus sympathique à l'opinion publique.

Les gens d'avant avaient commis des sottises ; les gens d'après se conduisent de la même façon ; M. Gambetta a la main sur ceux-ci comme il avait la main sur ceux-là.

Ayant changé les hommes, M. Gambetta ne veut point que les choses changent.

M. Gambetta a décidé la participation de la France à une manifestation belliqueuse, et quelles qu'aient été les protestations de l'opinion publique, il ne veut pas qu'on revienne sur sa décision.

Un meeting s'est annoncé en faveur de la paix.

M. Gambetta a fait interdire ce meeting par ses ministres.

M. Gambetta n'entend pas qu'on le contrarie.

Les organisateurs — leur qualité importe peu — du meeting avaient rempli toutes les formalités requises par la loi.

Qu'est-ce que cela fait, quand M. Gambetta ne veut pas ?

Les ministres de ce libéral ont exhumé à cette occasion les lois de la tyrannie.

Pendant une journée, Paris a été mis en état de siège.

M. Gambetta ne veut pas que l'on proteste contre lui.

Et le même jour, dans une réunion publique plus ou moins respectable, comme l'orateur faisait allusion à la démonstration navale, un commissaire de police de M. Gambetta balayait et l'orateur et les auditeurs.

En dehors de l'opportunité, point de salut ; en dehors de la volonté de M. Gambetta, point de liberté.

Les anciens émeutiers du 4 septembre, ces prétendus amants de la liberté, escamotent la liberté au profit de M. Gambetta.

L'opinion publique se manifeste dans les journaux, M. Gambetta s'en moque.

L'opinion publique veut se manifester dans un théâtre ou dans la rue : M. Gambetta met son veto, il masse sa police aux carrefours et consigne les troupes dans les casernes.

Entendez-vous, électeurs ?...

M. Gambetta — ne — veut — pas.

Etranger.

ITALIE. — La liberté grande qu'a osé prendre le gouvernement italien, en invitant M. Etienne Canzio à purger, comme un

— Elle a dû vous voir venir, répliqua la servante sans se déranger ; elle va descendre.

A mon tour, je m'informai de la tante Rose ; le type de cette presque centenaire avait vivement excité ma curiosité, lors du récit de Fontanelle.

— Oh !... oh ! fit Pétronille, vous ne la verrez point ce soir, la tante Rose. Elle était bien trop fatiguée de sa grand'course d'à ce matin : elle est allée se coucher dès en même temps que le soleil.

Quelle était cette grande course ? Roger ne parut pas curieux de l'apprendre ; je craignis d'être indiscret en le lui demandant.

En ce moment, d'ailleurs, le frôlement d'une robe se fit entendre dans l'escalier sonore, un tremblotant filet de lumière encadra la porte à laquelle il aboutissait, et presque aussitôt, cette porte s'ouvrant, une jeune fille apparut... C'était Bernardine !

Ah ! pour le coup, je compris Roger, et comme il me l'avait promis lui-même, je l'admirai, je l'enviai. Mieux encore, je crus immédiatement à sa transformation, à son amour, à sa volonté, à tout ce qu'il m'avait dit : la céleste créature qui venait d'entrer était bien faite pour accomplir des miracles.

(A suivre.) CHARLES DESLYS.

simple mortel, sa condamnation correctionnelle, n'a pas eu seulement pour résultat les protestations de Garibaldi, son beau-père. Non content de renoncer avec fracas, ainsi que son fils Menotti, à son mandat législatif, en des termes que nous avons récemment rapportés, Garibaldi quitte Caprera et va tout prochainement débarquer à Gênes, apportant au gouvernement du roi Humbert les plus sérieux embarras. L'Italie révolutionnaire n'admettra jamais que le gendre de Garibaldi subisse quelques mois de prison pour résistance et outrage à la force publique, et les ovations enthousiastes qui attendent à Gênes le célèbre aventurier ressemblent fort à une déclaration de guerre officielle entre la néo-monarchie italienne et la République.

Le vieux condottiere affiche pourtant les sentiments les plus pacifiques, et s'il apporte la lutte au sein de sa patrie, il souhaite bénévolement la pacification générale au dehors. Ses amis de Paris l'avaient informé de la réunion qui avait été projetée au cirque Fernando pour protester contre les agissements de l'Europe sur la côte albanaise. Garibaldi s'est associé à cette pensée, dont l'exécution a été tardivement contrariée, sans qu'on ait encore daigné nous en donner la raison. Son télégramme a trouvé fermées les portes du Cirque Fernando ; il était ainsi conçu :

« J'adhère au meeting pour la paix projeté par nos immortels Parisiens. »

» G. GARIBALDI. »

— On écrit de Rome, 3 octobre :

« On s'attend à de nouveaux troubles à Gênes à l'occasion du débarquement des Garibaldi grands et petits qui veulent provoquer un soulèvement en vue d'obtenir la mise en liberté de Canzio qui, quelque temps avant sa condamnation, avait préparé un mouvement italien dans l'Albanie. Garibaldi a reçu un avis officieux lui annonçant que s'il se tient tranquille on relâchera immédiatement son gendre. Garibaldi a répondu majestueusement que si Canzio était révoqué, la gent garibaldienne retournerait à Caprera, mais pas autrement. »

M. DE BISMARCK, MINISTRE DU COMMERCE.

La nouvelle charge dont M. de Bismarck est investi a suscité une polémique des plus instructives dans la presse allemande. Ceux qui avaient connu jadis le prince chancelier partisan des idées avancées en matière d'économie politique et sociale, soutiennent que, revenant à ses idées de jeunesse, M. de Bismarck va se faire le promoteur d'un nouveau système socialiste, qui consisterait à faire l'Etat assureur de tous les travailleurs, au moyen d'un versement régulier que ceux-ci effectueraient dans les caisses de l'empire.

D'autres prétendent que M. de Bismarck n'a consenti à être ministre du commerce que pour faire prévaloir ses projets économiques qui, comme on sait, sont aujourd'hui entièrement protectionnistes.

Or, les amis trop zélés de M. de Bismarck ont eu le tort de ne pas étudier suffisamment le passé du chancelier et, en lui accordant aujourd'hui tout leur appui pour favoriser l'établissement des droits protecteurs, ils ne se doutaient pas qu'ils condamnaient, par cela même, les principes que professa jadis l'ex-disciple de Lassalle. C'est ce que viennent de leur rappeler les journaux de l'opposition.

Ayant été socialiste, il n'y aurait rien d'étonnant que M. de Bismarck en vint un jour à appliquer des principes modifiés d'ailleurs par ses convictions nouvelles et par son immense expérience. Mais poursuivre l'application pure et simple et sans correctif du système protectionniste le plus rigoureux, ne se comprendrait que si M. de Bismarck avait, dans sa carrière politique, toujours partagé cette manière de voir.

Il n'en est malheureusement pas ainsi : l'ami actuel des droits protecteurs a été libre-échangiste à une époque, libre-échangiste résolu. En 1849, étant membre obscur du Landtag prussien, il prononça un discours dans lequel il établit que « les droits protecteurs ne protègent pas les fabricants contre la concurrence étrangère, mais constituent une protection contre la liberté des consommateurs indigènes de se fournir là où ils trouvent le plus d'avantages. » Les droits protecteurs, disait-il encore, « ne font qu'enrichir quelques propriétaires de fabriques »

et, condamnant tout le système, il s'écriait : « Les protectionnistes vivent de notre argent, que le fisc nous enlève afin qu'ils puissent l'empocher ! »

Autres temps, autres idées, diront les fanatiques du chancelier prussien. Mais il nous semble que les partisans du libre-échange et de l'abolition des droits protecteurs ont à leur disposition un argument merveilleux pour combattre les projets du nouveau ministre du commerce allemand. Ils n'auront, en effet, qu'à lui rappeler son fameux discours de 1849.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre, considérant l'intérêt qui s'attache à développer dans l'armée le goût du cheval, la hardiesse et l'habileté du cavalier, vient d'engager les chefs de corps à donner aux exercices équestres tous les encouragements compatibles avec les nécessités du service. Il les invite donc à accorder l'autorisation à un certain nombre d'officiers et de sous-officiers, de participer à des concours et courses de chevaux. Mais ces épreuves doivent être soumises à une réglementation, principalement en ce qui concerne les steeple-chases, dont le règlement vient d'être arrêté après avis consultatif de la cavalerie.

On étudie, au ministère de la guerre, un projet de loi ayant pour objet le remaniement de la loi du 20 juin 1878, sur le rengagement des sous-officiers. Les modifications projetées porteraient sur les points suivants :

La pension proportionnelle accordée aux rengagés serait augmentée. Les sous-officiers pourraient rester après quinze ans de services, comme commissionnaires, c'est-à-dire sans être liés aux services par un acte de rengagement ; ils pourraient rentrer au régiment à ce titre, même après une interruption de service d'une année ; enfin ils seraient autorisés à contracter un rengagement pour un régiment autre que celui où ils auraient servi à leur entrée dans l'armée.

Chronique Locale et de l'Ouest.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

La représentation du *Barbier* n'a pas eu lieu hier soir. Une affiche placardée à la dernière heure a informé le public que le ténor, M. Mercier, était gravement indisposé.

Malgré les dépêches envoyées de toutes parts, il n'a pas été possible à M. Boulanger d'obtenir un autre ténor. Ce contretemps a été d'autant plus regrettable que la soirée promettait d'être brillante, et surtout fructueuse pour la direction.

M^{lle} Agar joue ce soir mercredi, au théâtre de Tours, le rôle d'Hermione dans deux actes d'*Andromaque*, et celui de Philaminte dans les *Femmes savantes*, de Molière.

Demain jeudi, l'éminente tragédienne jouera *Phèdre* sur le théâtre de Saumur. La soirée commencera par les *Plaideurs*.

Vendredi, M^{lle} Agar paraîtra également, au Grand-Théâtre de Nantes, dans le rôle de *Phèdre*.

Nous apprenons le mariage de M. d'Arras, fils du regretté député royaliste de Dunkerque, avec M^{lle} de Courson de la Villeneuve, fille de l'ancien receveur particulier à Saumur, révoqué, il y a quelques mois, à cause de ses opinions royalistes, et nièce de M. le général de Courson de la Villeneuve, décédé l'année dernière.

Ce mariage a été célébré le 22 septembre, en l'église paroissiale de Choisy-le-Roi, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis appartenant à l'élite de la société.

Le préfet de Maine-et-Loire, M. Louis Assiot, a découvert une nouvelle forme d'arbitraire pour ennuyer les cultivateurs. Il a imaginé d'enjoindre aux Comices agricoles de s'intituler *Comice subventionné*, sans quoi il refuse d'approuver leurs affiches pour la convocation des concours et la distribution des primes. A-t-il des ordres du ministre ? On ne sait. Au Conseil général il a dédaigné de s'expliquer à ce sujet ; il n'admet pas que

Le Conseil général ait le droit de contrôler ses circulaires. Un vrai pacha.

Le Comice de Segré, que préside depuis la fondation M. le comte de Falloux, a résolu de se soumettre, et, plutôt que de céder à une fantaisie que rien n'explique, ajourne son concours annuel. Grand mécontentement parmi les agriculteurs. On dit que M. le président du Comice a transmis au ministre de l'Agriculture tout le dossier de l'affaire, avec une lettre écrite de main de maître pour lui demander de prononcer sur les prétentions de M. le préfet.

LA FLÈCHE.

Encore un accident de chasse !

L'Echo du Loir nous apporte le récit d'un triste accident dont un habitant de La Flèche, le sieur David, perruquier, crieur de journaux, et cocher de fiacre à ses moments perdus, a été victime jeudi dernier, vers 2 heures de l'après-midi.

Chargé par un loueur de voitures de conduire des chasseurs de La Flèche dans la forêt de Malpaire, où devait avoir lieu une grande battue aux sangliers, il demanda, une fois arrivé, l'autorisation de suivre la chasse.

On la lui accorda, à condition qu'il serait prudent et qu'il se tiendrait constamment derrière les tireurs.

Aussi, ayant vu peu après un sanglier passer non loin de lui, il se blottit dans un fossé, soit par peur, soit par prudence.

Toujours est-il que M. Desnos, cultivateur à Précigné, et frère d'un des gardes de la forêt de Malpaire, voyant remuer les branches et les genêts desséchés qui recouvraient complètement le fossé, crut que c'était le sanglier, poursuivi depuis quelque temps déjà par la chasse, et fit feu.

Un cri plaintif suivit le coup de fusil ; M. Desnos, effrayé, écarta les broussailles, et l'on juge de l'impression pénible qu'il ressentit en trouvant le sieur David étendu, grièvement blessé, et se plaignant des souffrances qu'il endurait. On constata que la balle, entrée par le côté droit, était ressortie par le côté gauche.

En apprenant cette nouvelle, les chasseurs se réunirent aussitôt, et M. le vicomte de Rougé, maire de Précigné, fit transporter sur un brancard, à l'hôpital de cette commune, le blessé qui avait reçu les premiers soins d'un médecin.

Mais la blessure était mortelle, et David succomba pendant le trajet.

Sa femme, qu'un des chasseurs était venu chercher à La Flèche, le trouva mort en arrivant.

Cette pauvre femme sera bientôt mère d'un second enfant.

Voilà encore une malheureuse famille victime d'un de ces terribles accidents de chasse qu'il faut enregistrer chaque année.

NIORT.

Dimanche 3 et lundi 4 octobre ont eu lieu à Niort des fêtes à l'occasion de l'inauguration d'une statue élevée à M. Ricard, devenu dieu comme M. Thiers. Des discours copieux ont été prononcés.

NANTES.

Une odieuse agression a été commise, samedi soir, à la porte de Nantes, avec toutes les circonstances aggravantes de préméditation et de guet-apens.

Des misérables ont attaqué un pauvre père de famille, l'ont frappé, blessé et jeté dans la Loire, uniquement parce qu'il vendait des journaux conservateurs et religieux.

Voici le fait : Le nommé Paré (Louis), âgé de 38 ans, marchand mercier au bourg de Bouguenais, va tous les samedis à Nantes, acheter les marchandises nécessaires à son petit commerce ; il rapporte en même temps à Bouguenais un certain nombre de petits journaux conservateurs et religieux, et il les vend le dimanche matin à la porte de l'église.

Cette vente de journaux religieux a le don d'exaspérer messieurs les républicains, ces amis de toutes les libertés. Déjà, il y a huit mois, une lettre sans signature enjoignait à Paré de cesser la vente de ces journaux, promettant, s'il obéissait à cet ordre, qu'il recevrait par la poste deux francs chaque dimanche.

Il y a trois semaines encore, Paré fut grossièrement insulté en traversant le village des Couëts. Mais ces menaces, ces injures

ne suffisaient pas à la rage de ses ennemis : samedi dernier 2 octobre, vers huit heures du soir, trois citoyens attendaient près du pont des Couëts le retour de Paré. Ils s'embusquèrent dans la vallée à cent mètres du pont, sur le chemin que devait parcourir leur victime. Quand Paré arriva, ils l'abandonnèrent.

« C'est toi qui vends le journal du curé, sac... », lui dit l'un d'eux, tu ne veux donc pas cesser de le vendre, nous t'y forçons bien. A l'eau, à l'eau ! »

En un instant il fut jeté à terre, roué de coups de poings et de coups de pieds, traîné sur le sol. Quand il ne donna plus signe de vie, il fut jeté dans le bras de Loire qui passe à cet endroit, puis ses ennemis se sauvèrent. Heureusement, l'obscurité empêchait ces misérables de bien voir où ils le jetaient. Paré tomba sur de la vase ; il reprit bientôt connaissance et put se relever, reprendre son chemin et arriver chez lui.

Le vol n'est pas le mobile de cet odieux attentat, la politique en est la seule cause. Rien n'a été pris à Paré.

Maintenant nous attendons que la justice fasse son devoir. Il faut que les coupables soient trouvés et punis ; il ne faut pas que l'on puisse supposer que l'impunité est acquise à tout républicain qui attaque des cléricaux. (Espérance du peuple.)

Théâtre de Saumur.

Jeudi 7 octobre 1880,

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE DONNÉE PAR

M^{lle} AGAR

De la Comédie-Française,

M. CHARPENTIER, de la Comédie-Française, M. CHATELAIN, M. et M^{me} BRIZARD, M^{lle} LEMAIRE, de l'Odéon, M. LELONG, M. GERDY.

PHÈDRE

Tragédie en 5 actes, en vers, de RACINE.

M^{lle} AGAR remplira le rôle de Phèdre.

Hippolyte, M. Charpentier ; — Thésée, M. Brizard ; — Thémène, M. Chatelain ; — Panope, M. Petit ; — Aricie, M^{me} Brizard ; — Oenone, M^{lle} Lemaire ; — Ismène, M^{lle} Fleury.

LES PLAIDEURS

Comédie en 3 actes, en vers, de RACINE.

L'Intimé, M. Brizard ; — Dandin, M. Lelong ; — Léandre, M. Charpentier ; — Chicaneau, M. Petit ; — Petit Jean, M. Gerdy ; — Le souffleur, M. Bertrand ; — Isabelle, M^{me} Granval ; — La comtesse, M^{lle} Lemaire.

ORDRE : 1. Les Plaideurs ; 2. Phèdre.

Prix des places : Fantons d'orchestre, fauteuils de balcon, loges, 4 fr. 50 ; — Loge de MM. les Officiers, 3 fr. ; — Parquet, pourtour, baignoires, 3 fr. ; — Premières loges, 2 fr. 50 ; — Parquet militaire, 1 fr. 75 ; — Parterre, 1 fr. 75 ; — Parterre militaire, 1 fr. ; — Secondes, 1 fr. 25 ; — Amphithéâtre, 50 c.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Nouvelles à la main.

Lu, à la devanture d'un marchand de vin du quartier des Halles : Vin blanc nouveau. Bon pour les hêtres.

**

Deux avocats plaident pour la propriété d'un puits. Le premier débute par un exorde très-développé.

— Mais, dit le président, l'affaire n'est pas si importante, ce me semble ; il ne s'agit que d'un peu d'eau.

— Pardon, répond l'avocat, le tribunal comprendra que l'objet du litige est d'un indiscutable intérêt ; il ne s'agit que d'un puits, c'est vrai ; mais nos clients sont deux marchands de vin.

**

Un mot authentique d'un riche banquier israélite.

Quelqu'un lui faisait remarquer combien tout encherissait.

— Oui, fit-il négligemment, la vie est horriblement coûteuse. Dans quarante ans d'ici, je ne sais pas comment les chrétiens feront pour vivre.

**

Un ouvrier, chargé de coller du papier, se présente dans un appartement.

On l'envoie au sixième, dans une chambre de domestique.

— Si j'avais su ça, fait-il avec dédain, j'aurais envoyé un apprenti.

**

Savez-vous la différence qu'il y a entre les affronts et les assiettes ?

Eh ! bien, c'est que les affronts s'essuient avant de se laver, et que les assiettes se lavent avant d'être essuyées.

BULLETTIN FINANCIER.

Paris, 5 octobre.

Le marché prend un certain repos après l'impulsion assez vive que les cours ont reçue depuis la liquidation. On laisse agir le comptant et par là même on prend le temps de voir se produire la solution définitive des questions pendantes.

L'attitude de la Bourse nous paraît très-rassurante, elle est conforme aux intérêts du crédit.

On traite notre 5 0/0 à 120.35. L'Italien fait 86.20 et 86.30. Le Florin d'or 4 0/0 d'Autriche est à 76.80. On le négocie à 77, cours rond sur le marché du comptant.

Les demandes sont actives sur nos valeurs de crédit. La Banque d'Escompte est très-ferme à ses cours de la dernière liquidation.

La Banque hypothécaire ne s'éloigne pas des cours de 620 et 625.

La Société générale française de Crédit est fort recherchée. Un acompte sur le dividende de l'exercice courant va être mis en paiement. C'est pour les acheteurs actuels une véritable réduction de leur prix d'achat.

La Banque de dépôts et d'amortissement donne lieu à des demandes suivies. Ce titre est de même ordre que l'action du Crédit industriel ou celle de la Société de dépôts et de comptes courants. A son prix actuel de 555 il compte 160 fr. de moins. D'un autre côté, le partage des bénéfices est organisé de façon à accroître d'une manière continue les ressources sociales, tout en opérant le remboursement rapide du capital social. Ce placement est à tous égards des plus recommandables.

Le Crédit foncier est à 1,340 et 1,345. On craint une nouvelle baisse. Le Crédit lyonnais se traite à 960.

Nous engageons nos lecteurs à s'éloigner des actions de la Compagnie du Rio-Tinto qui peuvent leur être offertes. On a jugé en Allemagne et en Angleterre que cette valeur ne présente pas de garanties suffisantes. Nous espérons que nos capitalistes français seront aussi prudents.

Les Bons privilégiés de l'Assurance financière profitent d'une large reprise au milieu de négociations très-actives.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (septembre 1880), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Edouard Charton) contient, dans son numéro de septembre, les articles suivants :

La Sibylle Libyque ; — le Gondonnier biographe ; — l'Art ; — une Nouvelle (suite) ; — Petit Dictionnaire des arts et métiers ; — Saint-Vaast de la Hougue ; — Des Qualités de l'esprit ; — Soudan oriental ; — Ivoire byzantin du trésor de la cathédrale de Trèves ; — etc.

Dessins de Jules Lavée, d'Émile Laborne, Sellier, Freeman, Tirpenne, Garnier, etc.

Abonnement d'un an. — Paris, 7 fr. ; départements, franco, 8 fr. 50.

Un numéro mensuel. — Paris, 60 c. ; départements, 70 c.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 3 octobre 1880.

Versements de 7/4 déposants (21 nouveaux), 40,024 fr. » c.

Remboursements, 14,945 fr. 08 c.

Compagnie Parisienne de Voitures L'URBAINE

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 12,000,000 DE FR. ENTIÈREMENT VERSÉS

Actes et Statuts déposés chez M^r SEGOND, notaire à Paris.

Président du Conseil : M. FRÉDÉRIC TERME, *.
Directeur de l'exploitation : M. CAMILLE, de l'ancienne Urbaine, CAMILLE et C^{ie}.

ÉMISSION DE 25,000 OBLIGATIONS

Rapportant 25 francs d'intérêt annuel, payables par semestre, les 1^{er} avril et 1^{er} octobre, remboursables à 500 fr., en 58 années, par 116 tirages semestriels.

PRIX D'ÉMISSION : 475 FRANCS

(Jouissance du 1^{er} octobre 1880.)

En souscrivant..... Fr. 100
Le 1^{er} novembre 1880, à la répartition. 200
Le 15 janvier 1881..... 175

Une bonification de 5 fr. par titre est accordée, si on se libère à la RÉPARTITION.

Le placement ressort à 5 1/4 0/0, sans compter la prime de remboursement.

EXPOSÉ.

La C^{ie} G^{ie} des Voitures l'Urbaine (cochers à chepeau blanc) est, avec la C^{ie} G^{ie} des Voitures à Paris, la plus importante entreprise de la Capitale. Elle a su conquérir la faveur du public, ce qui lui permet de réaliser des recettes considérables et toujours croissantes.

Afin de donner à la C^{ie} toute l'extension réclamée par le public, il a été créé 25,000 obligations de 500 francs.

Le produit du présent emprunt est destiné à

acquérir de nouveaux immeubles pour compléter le réseau des dépôts de la Compagnie, à libérer ceux qu'elle possède déjà, à porter le nombre des voitures de place de 700 à 1,500 numéros, et celui des voitures de luxe de 53 à 100.

Les obligations de la Compagnie Parisienne de Voitures l'Urbaine constituent un placement de toute sécurité. En effet, elles sont à la fois Foncières, Mobilières et Industrielles :

— Foncières, puisque l'emprunt sera garanti par des immeubles qui représenteront plus de dix millions d'une valeur toujours croissante ;

— Mobilières, puisqu'elles auront pour gage un matériel de chevaux et de voitures d'une valeur de plus de onze millions de francs ;

— Industrielles, puisqu'elles sont garanties par les bénéfices d'une grande industrie parisienne, d'un rendement d'environ un million 800,000 francs par an.

Semblables en tous points aux Obligations des Omnibus et des Petites-Voitures, actuellement cotées 530 francs, et dont les dernières ont été émises il y a trois ans à 485 fr., dotées de garanties équivalentes, rapportant les mêmes intérêts et remboursables au même prix, les obligations de l'Urbaine gagneront, sans nul doute, en très-peu de temps, la même plus-value de 45 à 50 francs.

La Compagnie délivrera, pendant l'émission, des permis de visiter ses dépôts à toute personne qui en fera la demande.

ON SOUSCRIT :

Les Jeudi 14, Vendredi 15 et Samedi 16 Octobre 1880

A PARIS, chez M. Henri DE LAMONTA, Banquier, 59, rue Taitbout.

— Au Siège social de la Compagnie, 24, rue du Quatre-Septembre ;

Dans les Départements :

A AGEN, chez M. Félix Aunac.
A ANGOULÈME, chez MM. Goblet, Delezinier et C^{ie}.
A BELFORT, au Comptoir d'Escompte.
A BORDEAUX, chez MM. N. Astruc et C^{ie}.
A BOURGES, chez M. Geneau de Sainte-Geztrude.
A LILLE,
A ROUBAIX,
A TOURCOING,
A ARMENTIÈRES,
A LIMOGES, chez MM. Chollet, Malaud et C^{ie}.
A MANS, chez MM. Portet-Lavignerie et Talvande.
A MONTAUBAN, chez MM. Portal père et fils.
A TOULOUSE, chez MM. Richard Klehe et C^{ie}.
Etc., etc., etc.

Pour la liste complète des correspondants, voir la GAZETTE DE PARIS qui sera envoyée gratuitement à toute personne qui en fera la demande au Directeur, 59, rue Taitbout, à Paris.

On peut souscrire, dès à présent, par correspondance.

L'admission à la cote officielle sera demandée.

AVIS

AUX PROPRIÉTAIRES D'ACTIONS OU OBLIGATIONS SANS VALEUR

On achète au comptant les titres des sociétés en faillite ou en liquidation depuis plus de dix ans, dans la région.

M. Barréty, hôtel d'Anjou, à Saumur, samedi 9 octobre, de 40 heures à 4 heures.

LE

PALAIS DES MARCHANDS ANGERS

Est la seule maison qui, par son organisation, puisse offrir des ameublements 1^{re} qualité aux conditions suivantes :

Chambre à coucher.

Lit en fer	}	LES	7 PIÈCES	75 fr.
Sommier				
Matelas				
Traversin				
Oreiller				
Table ronde	}	LES	4 PIÈCES	350 fr.
Table de nuit				

Chambre à coucher noyer ou acajou

Une Armoire à glace grand modèle	}	LES	4 PIÈCES	350 fr.
Un Lit à cadre				
Une Commode				
Une Table de nuit vide-poche				

Chambre à coucher riche.

Armoire à glace, pans coupés, grand modèle, thuya, palissandre	}	LES	4 PIÈCES	475 fr.
Lit pans coupés thuya, palissandre				
Commode - Toilette, thuya, palissandre				
Table de nuit vide-poche, thuya, palissandre				

Choix immense de Chambres à coucher acjou, palissandre, noyer, vieux chêne ; Chambres à coucher Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, etc., etc.

Envoi FRANCO de Catalogues très-complets de Meubles, Tentures, Literie, etc.

MUSÉE DES FAMILLES

41, rue Saint-Roch, — Paris.

Prix de l'abonnement d'un an. — Paris : 7 fr.
Départements : 8 fr. 50.

SOMMAIRE DES MATIÈRES D'OCTOBRE 1880.

Voyages et Fantaisies. — Mémoires d'un mandarin, par E. Muller.
La Science en famille. — Les causes animées des maladies, par E. M.
Nouvelles. — Une aventure de Samuel Johnson, par G. Grand.
Souvenirs de la Révolution. — Le mariage de Marcelle, par B. Collas.
Variétés. — Historiettes et Originaux, par J. Lecoq.
Chronique. — Histoire du mois, par A. de Villeheuve.
Illustrations. — Ning-Po, arrivée de la Joaque.
— Le lac Pho-Yang. — Le Pirate. — Le laurier d'or. — L'attaque dans le brouillard. — L'enfant.
— La représentation d'Irène. — Le sauvetage. — La provocation. — Statue de Pascal.
Mercur de France. — Théâtres.

DICTIONNAIRE DES CURIEUX

Complément pittoresque et original des divers dictionnaires.

Par CH. FERRAND.

Cet ouvrage est consacré à l'étude des deux ou trois mille locutions particulières à notre langue, telles que :

Danser sur un volcan. — C'est une fine mouche. — L'eau en vient à la bouche. — Filer le parfait amour. — Étudier la carte de Tendre. — Être le Dindénaut de la farce (et non le dindon). — Faire la diablerie à quatre (et non le diable). — Qui voit ses veines voit ses peines. — Chacun sait où la sandale le blesse (et non le bêt). — Écrire comme un notaire. — Quand on prend du galon, etc. — Croquer le marmot. — La foire n'est pas sur le pont. — Prendre ses jambes à son cou. — La semaine des trois jeudis (celle semaine a bel et bien existé). — Ne pas être dans la manche de quelqu'un. — Être sur son trente-et-un. — Avoir du foin dans ses bottes. — Raisonner comme le crocodile. — ne pas se fouler la rate. — Être toqué, timbré. — Être coiffé de quelqu'un. — La poudre d'escampette, la poudre de perlimpinpin, etc., etc.

Comment peut-on faire un usage intelligent de ces façons de parler, si on ignore leur origine et, par conséquent, leur véritable sens, leur mode d'application.

Le Dictionnaire des Curieux n'est pas rédigé avec la sécheresse d'un lexique. Outre les nombreuses données littéraires, historiques et scientifiques que comporte son plan, il est rempli d'anecdotes, de traits et de mots spirituels ou typiques qui feront les délices des curieux, des amateurs et des causeurs.

Pour recevoir franco par la poste, à titre d'échantillon, les deux premières séries (de chacune 64 pages gr. in-8°) du Dictionnaire des Curieux, adresser 1 fr. 50, en mandat ou timbres, à M. Ch. FERRAND, auteur-éditeur, quai Vauban, 8, à Besançon (Doubs).

Plus d'ASTHME
SUFFOCATION et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le G^l CLERY à Marseille.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
	A POITIERS	A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.		
8 — 15 —			
11 — 25 —	7 — 40 soir.	11 h. 55 matin.	
1 — 17 soir.	4 — 51 —		
4 — 55 —			
7 — 50 —	11 — 48 —	9 — 10 soir.	

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
	A MONTREUIL	A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.	
8 — 35 —	5 — 17 soir.	6 — 36 soir.	
12 — 15 soir.	3 — 50 —	4 — 38 —	
6 — 45 —	10 — 47 —	11 — 30 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 OCTOBRE 1880.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % amortissable.	85 15	»	»	Crédit Foncier colonial.	440	»	»	Canal de Suez.	1262 50	2 50	»
3 % amortissable.	87	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	361 50	»	»	Société autrichienne.	602 50	»	»
4 1/2 %	114 70	»	10	Obligations foncières 1877.	472	»	»	OBLIGATIONS.			
5 %	120 10	»	»	Obligations communales 1879.	467	»	»	Est.	390	»	»
Obligations du Trésor.	517 50	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %.	467	»	»	Midi.	388	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	515	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	740	»	»	Nord.	394 75	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	231 50	»	»	Crédit mobilier.	630	»	»	Orléans.	393 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503	»	1 50	Crédit Foncier d'Autriche.	762 50	»	»	Ouest.	389	»	»
— 1865, 4 %	518	»	»	Est.	775	»	50	Paris-Lyon-Méditerranée.	391	»	»
— 1869, 3 %	403 75	»	75	Paris-Lyon-Méditerranée.	1436 25	»	1 25	Paris (Grande-Ceinture).	384	»	»
— 1871, 3 %	397	»	»	Est.	1057 50	»	2 50	Paris-Bourbonnais.	390	»	»
— 1875, 4 %	521	»	»	Nord.	1645	»	3 75	Canal de Suez.	505	»	»
— 1876, 4 %	522	»	»	Orléans.	1258 75	»	»				
Banque de France.	3475	»	»	Ouest.	837 50	»	2 50				
Comptoir d'escompte.	360	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1370	»	2 50				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir.
4 — 44 —	omnibus-mixte.
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e SENIL, notaire à Longué.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e SENIL, notaire à Longué.
Le jeudi 14 octobre 1880, à une heure de l'après-midi.

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés :

UNE TANNERIE

Située à Saumur, rue de la Basse-Ille.

Composée de vastes bâtiments, 13 fosses et dépendances, jardin clos de murs avec escaliers, autre jardin le long de l'ancien bras de la Loire; le tout d'un seul ensemble, d'une contenance de 90 ares.

UNE MAISON

ET DÉPENDANCES,

Située rue du Port-Pharouel, Basse-Ille.

BELLE REMISE

Le long de l'avenue de l'ancienne Gare.

UNE PIÈCE

DE TERRE LABOURABLE

Située aux Granges, commune de Saint-Lambert-des-Lèves.

D'une contenance de 1 hectare environ et exploitée par le sieur Armide.

LE MOULIN A EAU

DE FOLLET,

Situé commune de Courchamps, canton de Montreuil-Bellay.

Composé de : bâtiments d'habitation, hangars, pilons, meules, jardin contenant 16 ares 50 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e SENIL, notaire à Longué. (616)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

20,000 FRANCS A PLACER

A l'intérêt de 4 1/2 pour cent.

S'adresser audit notaire. (617)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON

Située à Saumur,

RUE DE LA TONNELLE, Actuellement occupée par M. Courtet, négociant.

S'adresser à M. COURTET. (553)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance le 25 décembre 1880,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Jean,

Occupée par M. Normandine, pharmacien.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (618)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UN MOBILIER

Se composant d'un SALON, d'une CHAMBRE A COUCHER et d'une SALLE A MANGER.

S'adresser rue Fardeau, 19.

A VENDRE

UN CAMION

N'ayant presque pas servi.

S'adresser à M^{me} TIREBOIS, au kiosque, place de la Bilange.

VIN VIEUX ROUGE (1877), côtes du Rhône, dépt du Gard, garanti conforme à l'échantillon. 230 litres, contenance exacte, 135 fr. pris en gare de Saumur.
S'adresser au bureau du journal.

ROUSSEAU, RENÉ

Messager au Puy-Notre-Dame,

Successeur de SALOMON-RENNARD,

Descend Hôtel d'Anjou, le mercredi et le samedi.

UNE DAME d'un certain âge de-

mande un emploi.

Elle est apte à tous les travaux d'aiguille pour vêtements d'homme et de femme, peut tenir des écritures, et garder des enfants et des malades.

Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

50 FR. DE COUVERTURE

suffisant pour faire des opérations de Bourse.

SEULE MAISON

envoyant tous les jours franco une dépêche gratuite donnant le compte-rendu et les cours de la Bourse du jour.

DÉPÊCHE PARISIENNE

5, Place de la Bourse, 5, PARIS. (283)

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION INTERNATIONALE PARIS 1878

Semouline
NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT
PRÉPARÉ PAR LES
RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la Semouline sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte: 3 fr. 50.

ACHAT de toutes valeurs cotées et non cotées
(Actions et Obligations)
Argent contre titres.
PRÊTS sur tous titres, 90 0/0 de leur valeur.
REMY, banquier, 28, rue du Mont-Thabor, PARIS. (619)

SOCIÉTÉ NATIONALE ANTI-PHYLLOXÉRIQUE

Marque de Fabrique et composition déposées

au Palais National de Commerce à Paris

J. DUREN & C^{ie}
Rue Saint-Antoine, 236, à Paris
PRODUIT DÉTRUISANT LE PHYLLOXÈRE
Épaveant le VIGNA
POISSANT A LA FRUCTIFICATION
100 kil. par 4,000 pieds de vigne.
50 fr. les 100 kil. pris au Dépôt
PORT A PRIX RÉDUIT
S'adresser au Siège social, à PARIS
ou à M. CARON, agent-général à Saumur. (148)

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans, ayant une bonne instruction primaire, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS
Si vous voulez que vos matelas soient bien refaits, adressez-vous au matelassier, rue du Pres-soir-Saint-Antoine, n° 5; il se rend à domicile, en ville et à la campagne.
PRIX MODÉRÉS.

CORDES HARMONIQUES
Pour Violon, Alto, Violoncelle, Contre-Basse
(Cordes de Naples).
En vente à Saumur, chez M. ERNEST BERTHELOT, rue de la Chouetterie, 3. (620)

PLUS DE MAUX DE DENTS!
par l'emploi de
L'ÉLIXIR DENTIFRICE
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
DOM MACQUELONNE, prieur.
INVENTÉ EN 1373 par le PÈRE PIERRE BOURSAUD
Prix du Flacon: 2 fr.
Agent général: SEGUIN, 3, rue Haguerie, Bordeaux.
Se trouve à SAUMUR, chez BOUCHET, 2, rue Saint-Jean.

26 PAGES DE TEXTE
PAR AN **50** CENTIMES
UN NUMÉRO PAR SEMAINE

LE CREDIT PARISIEN
Journal Financier, indispensable à tous les Porteurs de Titres
DÉFENSEUR DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
Combat les Emprunts Étrangers et funestes à la France.
Les Abonnements sont reçus sans frais, 30, Avenue de l'Opéra, Paris.
ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE DE FRANCE

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.
Saumur, imprimerie de P. GODET.